

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000 chemin d'Oka, le mercredi 16 août 2017 à compter de 19 h 30.

### À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Paulus.

#### Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier Monsieur Patrick Denis, directeur de police par intérim

#### **ORDRE DU JOUR**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 16 août 2017

2. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u>

Adoption du procès-verbal du 21 juin 2017

- 3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER
  - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 16 août 2017 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04
- 4. <u>RÉSOLUTIONS</u>
  - 4.1 Acquisition d'un véhicule pour la division Gendarmerie
  - 4.2 Acquisition d'un véhicule pour la division Enquêtes
- 5. AVIS DE MOTION

n/a

6. <u>DÉPOT DE DOCUMENTS</u>

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

- 8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE
  - 9.1 Levée de la séance du 16 août 2017



2017-08-055

2017-08-056

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Denis Gravel

et APPUYÉ par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et APPUYÉ par : Denis Gravel

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017, tel que déposé.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 3. <u>AUTORISATION DES COMPTES À PAYER</u>

**ATTENDU QUE** les comptes à payer au 16 août 2017 totalisent un montant de 638 576,12 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 545 456,23 \$ pour la période du 22 juin 2017 au 16 août 2017;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et APPUYÉ par : Denis Gravel

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 août 2017 au montant de 638 576,12 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 22 juin 2017 au 16 août 2017 au montant de 545 456.23 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

2017-08-057



## 4. RÉSOLUTIONS

### 4.1 ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LA DIVISION GENDARMERIE

CONSIDÉRANT QUE le budget 2017 prévoyait l'acquisition de trois véhicules;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

Il est **PROPOSÉ** par :

Benoit Proulx

et APPUYÉ par :

**Denis Martin** 

D'APPROUVER l'acquisition d'un véhicule Dodge Caravan 2016 chez Blainville Chrysler Jeep Dodge Inc. pour une somme de 23 710,00 \$, avant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, et/ou le directeur, monsieur Patrick Denis, à signer tout document relatif à l'acquisition dudit véhicule.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4.2 ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LA DIVISION ENQUÊTES

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2017 prévoyait l'acquisition de trois véhicules;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

Il est PROPOSÉ par :

**Denis Gravel** 

et APPUYÉ par :

**Benoit Proulx** 

D'APPROUVER l'acquisition d'un véhicule Nissan Altima Sedan 2017 chez H. Grégoire Nissan St-Eustache pour une somme de 21 717,25 \$, avant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, et/ou le directeur, monsieur Patrick Denis, à signer tout document relatif à l'acquisition dudit véhicule.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. AVIS DE MOTION

n/a

### 6. <u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

n/a

2017-08-058

2017-08-059



7. <u>RÈGLEMENTS</u>

n/a

8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

9. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

9.1 Il est PROPOSÉ par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par :

Benoit Proulx

2017-08-060

QU'à 19h55, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Sonia Paulus Présidente

Monsieur Yvon Lemelin Secrétaire-trésorier